

Département  
du Bas-Rhin

## COMMUNE D'ALBE

Arrondissement  
de Sélestat

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre Conseillers  
élus : 11

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

Nbre Conseillers  
en fonction : 11

Convocation du : 13 février 2017

Nbre Conseillers  
présents : 7

Le Maire : Dominique HERRMANN

Les Adjoints : Fabien DOLLE

Christine SENFT

MARTIN Francis

Les conseillères : FAHRER Christelle

Les conseillers : BAUER David et STRIEVI Manuel.

Absents excusés : BARTHEL Damien, KARDOUH  
Abdessamad, LEDERMANN David et KLEIN Cathy.

\*\*\*\*\*

Début de séance : 19h30

M. le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers excuse les absents et informe les conseillers que David LEDERMANN donne procuration à Fabien DOLLE, Cathy KLEIN à Manuel STRIEVI et Abdessamad KARDOUH à Francis MARTIN. Le maire souhaite également la bienvenue à Yoann LEGRAND, technicien de l'ONF et passe à l'ordre du jour.

#### 1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10/12/2016.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 22 décembre 2016.

#### 2) **PROGRAMME ET TRAVAUX D'EXPLOITATION ONF 2017.**

M. Yoann LEGRAND, technicien ONF explique à l'assemblée les différents choix proposés dans le prévisionnel et fait un exposé sur l'état général de la forêt communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et hors de la présence du technicien ONF

- Approuve le programme d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes proposé par l'ONF en forêt communale d'Albé pour l'exercice 2017.
- Donne mandat au Maire pour signer et approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.
- Vote les crédits correspondant à ce programme :
  - 57 060 € HT. de dépenses pour les travaux d'exploitation
  - 111 010 € HT. de recettes brutes.

Le programme d'actions proposé pour l'année 2017 se décline en 6 types de travaux :

Travaux de maintenance : 840 €	Travaux divers : 870 €
Travaux de plantation : 7 380 €	Travaux d'infrastructures : 3 820 €
Travaux de protection : 6 020 €	Travaux sylvicoles : 1 960 €

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte sans observation les travaux de maintenance, de protection, sylvicoles et les travaux divers
- N'adopte pas les travaux d'infrastructure étant dans la procédure d'ouverture et de création de chemins dans le cadre de l'aménagement foncier
- Adopte la proposition de plantation uniquement sur la fourniture de hêtre soit 460 € HT
- Vote le crédit pour les travaux d'un montant total de 10 150 € HT
- Donne mandat au Maire pour signer et approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation.

### 3) **COMPTE ADMINISTRATIF 2016.**

Le conseil prend connaissance du compte administratif du budget primitif de l'exercice 2016 présenté par le Maire. Le compte arrêté comme suit est approuvé et voté à l'unanimité hors de la présence du Maire celui-ci ayant quitté la salle du conseil.

<b><u>Section de fonctionnement</u></b> :	Recettes :	357 348.83
	Dépenses :	<u>324 439.93</u>
	Excédent :	32 908.90
Excédent de fonctionnement 2015 reporté :		<u>38 618.56</u>
Excédent de fonctionnement 2016		71 527.46

<b><u>Section d'investissement</u></b> :	Recettes :	89 626.45
	Dépenses :	<u>89 283.87</u>
	Résultat :	342.58
Déficit d'investissement 2015 reporté :		<u>78 769.45</u>
Déficit d'investissement 2016 :		78 426.87

Déficit 2016 : 6 899.41 €

Report résultat CCAS : 1735.66 €

Report résultat AFUA STEINACKER : 815.78 € en investissement et - 971.38 € en fonctionnement = - 155.60 €

**Déficit de clôture : 5 319.35 €.**

Le Conseil approuve également à l'unanimité et en l'absence du percepteur, le compte de gestion 2016 identique au compte administratif 2016 du budget primitif.

### 4) **AFFECTATION DU RESULTAT 2016.**

Après avoir entendu et voté le compte administratif de l'exercice 2016 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016, le Conseil Municipal constate que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 72 291.74 €

- Un déficit d'investissement de 77 611.09 €

Décide, à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

- C/001 dépense d'investissement : 77 611.09 €
- C/1068 recettes d'investissement : 72 291.74 €

## 5) **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 ET AMENAGEMENT DE LA DETTE.**

Le Maire soumet au Conseil Municipal les orientations budgétaires pour l'exercice 2017. Les principales dépenses d'investissement concerneront l'accessibilité, la sécurisation de la voirie et la création de chemins dans le cadre de l'aménagement foncier. Le maire informe les conseillers qu'il faudra recourir à un emprunt pour les dépenses de réalisation des chemins et qu'il y a lieu d'aménager la dette communale.

La Caisse d'Épargne propose une renégociation de la dette tant par rapport aux taux qu'à la durée résiduelles ce qui permettrait d'alléger les annuités qui déséquilibrent le budget communal dont les recettes de fonctionnement baissent régulièrement depuis trois années. La Caisse d'épargne a réalisé une étude et propose les solutions suivantes :

Les prêts actuels N° 9200158 et N° 9706813 (école primaire) seront aménagés comme suit :  
Refinancement du capital restant dû à hauteur de 253 125 € à la date du 31 mars 2017

- durée : 20 ans
- taux de 2.40 % fixe
- périodicité : trimestrielle en amortissement constant
- frais de dossier : 250 €

Les prêts actuels N° 07019756 ET 07019757 (Chaufferie communale) seront aménagés comme suit :

Mise en place d'un prêt à taux fixe pour le capital restant dû de 73 305 €

- durée : 10 ans
- taux fixe : 1.11 %
- frais de dossier : 150 €
- périodicité : trimestrielle à échéance constante
- débloqué des fonds : 30/09/2017 au plus tard

Après avoir entendu les explications du Maire, les conseillers décident par 9 voix pour et 1 abstention d'approuver la proposition de réaménagement de dette telle que définie ci-dessus.

## 6) **EMPRUNT POUR LA REALISATION DES CHEMINS DANS LE CADRE DE L'AFAP.**

Pour financer les travaux d'ouverture et de création de chemins dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier de la commune le conseil décide de contracter un emprunt et la mise en place d'un prêt relais pour la durée des travaux.

Le Conseil Municipal, après délibération décide à par 9 voix pour et 1 abstention :

- L'ouverture d'un prêt relais d'une durée de 3 ans dont les caractéristiques sont :
  - montant de 120 000 €
  - taux d'intérêt fixe de 0.90 %
  - période de remboursement des intérêts : échéances trimestrielles
  - remboursement du capital in fine ou au fur et à mesure des rentrées de recette

- frais financiers : 150 €
- versement des fonds : unique ou par tranches successives
- de contracter un emprunt de 120 000 € dont les caractéristiques sont :
  - durée 20 ans
  - taux d'intérêt fixe de 1.80 %
  - période de remboursement : échéances trimestrielles
  - frais financiers : 150 €
  - versement unique ou fractionné
- Autorise le Maire à signer tous les documents y relatif.

## 7) **INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le Maire informe les élus qu'une augmentation de **l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction** n'est plus **1015 mais 1022**. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1<sup>er</sup> janvier 2017).

Dans sa séance du 15 avril 2014 le conseil municipal avait voté le montant des indemnités du Maire et des adjoints en faisant référence à un pourcentage de l'indice brut 1015. Or l'indice brut 1015 n'est plus l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale. Madame la trésorière nous signale que la délibération n'est plus conforme et qu'il y a lieu de reprendre une nouvelle délibération avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité vote le montant du maire et des adjoints comme suit :

Le Maire percevra le taux maximal soit 17 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur

Le premier, le second et le troisième adjoint au Maire percevront chacun 4,40 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur

Cette décision est prise avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## 8) **AFAF ; TRAVAUX D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION DE BOIS : APPROBATION DES PROPOSITIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES.**

Dans le cadre de l'ouverture et de la création des chemins de l'aménagement foncier et agricole d'Albé, M. Eric FRERING Maître d'œuvre des prestations techniques et d'assistance à Maître d'ouvrage a remis à la commune une note technique et financière relative aux travaux d'ouverture de chemins et d'exploitation de bois.

M. le Maire rappelle aux conseillers que les travaux connexes vont s'étaler sur 3 ans et qu'il s'agit à la fois de rester dans l'enveloppe financière prévue par le département qui subventionne ces travaux et d'optimiser au maximum la récolte de bois.

Etant situé en zone de montagne, l'accès parfois inexistant dans certains secteurs et le fait d'ouvrir et de créer les chemins et d'exploiter simultanément le bois situé sur leurs emprises posent une problématique technique et financière.

M. le Maire donne lecture des solutions proposées par le Maître d'œuvre à savoir :

- **Problème technique :**
  - Bois énergie : récolte intégrée de manière simultanée à l'ouverture sommaire d'un accès et transformation au plus près de la ressource (broyeur tout terrain) avec transport par un camion tout terrain vers un parc situé à l'entrée du village. Ce bois sera l'objet d'un achat sur pied à la mesure.
  - Le bois d'œuvre sera exploité en régie directe communale par le même entrepreneur de travaux forestier que le bois énergies sur les consignes du cahier de charges.
  - Contractualisation auprès d'un scieur local pour l'achat du bois d'œuvre à port de camion.
  - Réalisation des opérations de terrassement et de broyage en plaquettes par la même entreprise.
  - Réalisation de l'ensemble des prestations par un groupement d'entreprises spécialisées habituées à entreprendre ce type d'opérations intégrées.
  - Assurance que les produits façonnés soient évacués rapidement sur des marchés préalablement identifiés.
  - Meilleure lisibilité des travaux à réaliser pour le marché principal des travaux connexes.
  
- **Problème financier :**
  - Pas d'avance de frais d'exploitation sur le bois énergie acheté sur pied à la mesure (montant de l'avance estimée dans le cas contraire 100 000 €)
  - Valorisation optimale du bois d'œuvre par une gestion en régie directe communale
  - Coût de terrassement préalable scindé des autres opérations permettant une facturation séparée pouvant justifier de la prise en compte dans la subvention départementale (ouverture de chemins ; prise en charge de 80 % du HT des travaux et 70 % du HT des travaux hydraulique).

Concernant le bois énergie, afin d'éviter à la commune d'avancer les frais de coupe, le Maître d'œuvre propose une solution en passant un bon de commande avec ONF Energie qui se chargera de l'abattage, du débardage, de la mise en pile, du broyage et de l'export en benne. ONF Energie passera un bon de commande d'achat de bois sur pied à la mesure à 1 € la tonne.

Le Maire rappelle que la commission d'aménagement foncier ne souhaitait pas enterrer le bois (houppiers et tiges) sous les nouveaux chemins comme ça se pratique dans d'autres communes. La seule façon de valoriser ce bois consiste à l'exploiter en tant que bois énergie.

Le Maître d'œuvre a entrepris les démarches d'identification des intervenants pour le débardage et le terrassement, le conseil municipal désignera lors de sa prochaine séance les entreprises retenues qui auront répondu au Maître d'œuvre.

Le Maire informe les conseillers que la procédure de désignation des entreprises de la partie travaux connexes (création des chemins et hydraulique) devrait se faire début juin.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

- approuve les propositions techniques et financières du Maître d'œuvre
- retient le choix de ONF Energie pour le bois énergie
- autorise le Maire à signer le bon de commande d'achat de bois et tous les documents y afférent

Fin de séance à 22H30.